

Généralités

Sur l'avis des architectes :

Il est nécessaire de se renseigner en mairie pour connaître les modalités à mettre en oeuvre et prendre rendez-vous avec l'architecte conseil qui conseillera le demandeur dans ses démarches.

Les villes hautes et basses de Vaison la Romaine sont protégées. A ce titre tout projet de construction ou de réhabilitation est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). L'architecte conseil (CAUE) est à votre disposition pour vous orienter dans votre projet puis le valider avant dépôt en mairie. L'avis de l'architecte conseil constitue une démarche préalable dans le traitement du dossier par le service instructeur.

Sur les matériaux:

Dans la mesure du possible les boiseries et les ferronneries anciennes seront restaurées et les pièces manquantes ou très abîmées remplacées par des éléments identiques à l'existant.

Sur le choix des teintes : Les couleurs des volets, des grilles ou de tout autre élément d'architecture seront choisies avec l'architecte conseil de la commune.

Sur les teintes :

Les teintes du nuancier sont fournies à titre indicatif et peuvent varier en fonction des impressions papier.

Dans les mêmes nuances, de nombreuses couleurs existent. Le demandeur cherchera dans les nuanciers des fabricants ou en effectuant des échantillons sur site, la couleur la plus proche des teintes proposées par l'architecte conseil et/ou l'A.B.F.

Démarches administratives

Le service d'urbanisme de la mairie vous précisera les démarches administratives à effectuer en fonction des travaux que vous envisagez. Quelque soit votre projet, le dossier devra contenir toutes les pièces obligatoires nécessaires y compris la description des travaux et couleurs envisagés. Pourront être joints des devis de travaux, échantillons, nuanciers, photos d'exemples servant de références.

Au cours de l'instruction de la demande administrative, il est possible que vous soyez invité à rencontrer l'architecte conseil. Il vous aidera éventuellement à améliorer votre projet.

L'architecte conseil et l'architecte des bâtiments de France émettrons des prescriptions qui seront jointes à l'arrêté de permis de construire ou de déclaration préalable. Les travaux envisagés devront obligatoirement tenir compte de ces prescriptions.

Adresses utiles

Mairie de Vaison la Romaine
Service urbanisme
Hôtel de Ville, BP 722
6 cours Taulignan
84110 Vaison-la-Romaine
Tél. 04 90 36 50 00
mairie@vaison-la-romaine.com

CAUE (Conseil en architecture Urbanisme et environnement)
Architecte Conseil
2 avenue de Fontcouverte
84000 Avignon
Tél. 04 90 13 49 50
secretariat@caue84.fr
Prendre rendez-vous auprès de la mairie

STAP (Service Territorial de l'architecture et du Patrimoine)
Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.)
28 boulevard Limbert
84905 Avignon Cedex 9
téléphone : 04 88 17 84 84
sdap.vaucluse@culture.gouv.fr

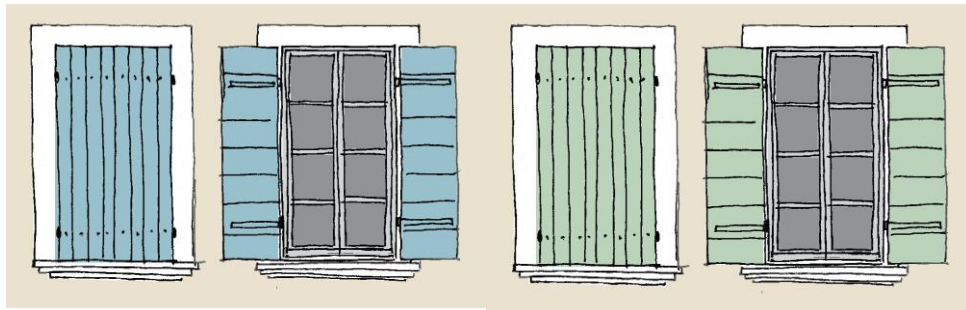
vaison la romaine



Nuancier menuiseries et grilles

Les fenêtres et les volets

On observe plusieurs types de fenêtres correspondant aux époques de construction ou de restauration tant en ville haute qu'en ville centre. Qu'elles soient à petits ou à grands carreaux, les menuiseries sont à deux battants, ouvrant à la française et en bois peint de ton généralement gris clair. Les volets peuvent être intérieurs ou extérieurs, en bois peint, le plus souvent d'un gris colorés dans les tons de vert ou de bleu.

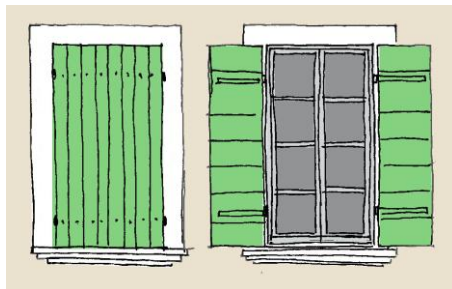


De nombreuses dérives ont abouti à des désordres inesthétiques dont les principaux sont les suivants :

- Couleurs inadaptées issues de phénomènes de mode variés comme la couleur lavande ou les couleurs très vives pour les volets.



Couleur lavande à proscrire

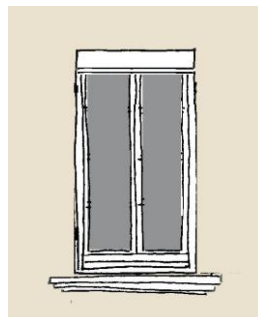


Couleur vive inadaptée

- Utilisation de matériaux inadaptés comme le PVC ou l'aluminium, ce qui entraîne la suppression des petits bois et l'augmentation de l'épaisseur des encadrements.
- Le remplacement des volets bois par des volets roulants, souvent en saillies



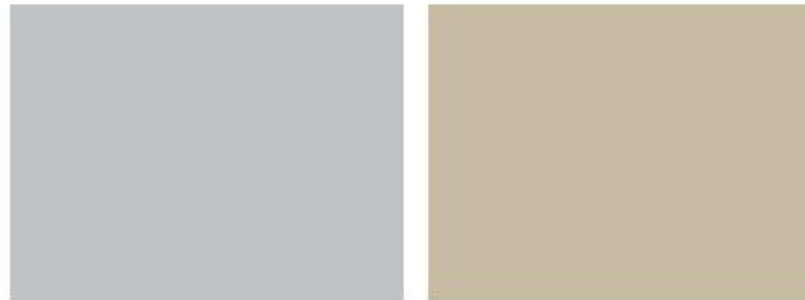
Couleur vive et Ferrures peintes en noir ou/et suppression des petits bois



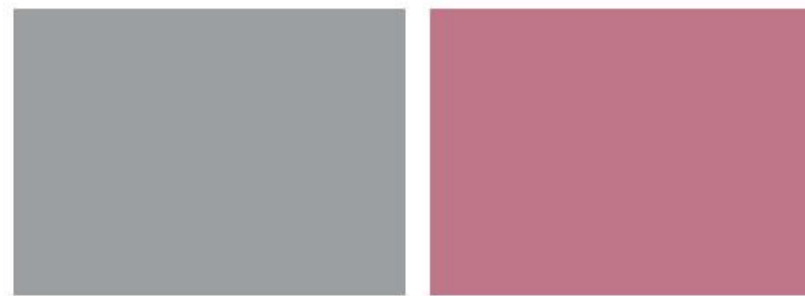
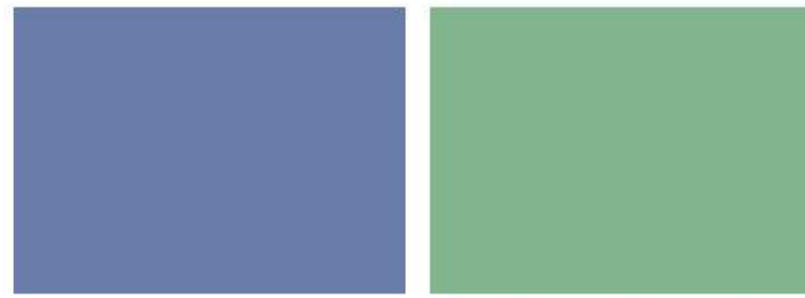
Volet roulant

Les couleurs

Les couleurs pastel, préconisées en centre ancien, sont issues de couleurs primaires adoucies par l'ajout de liants et de conservateurs. Les pigments locaux employés étaient le bleu, le vert et l'ocre et suivant les dosages les peintures pouvaient être plus ou moins foncées. Dans la ville haute, et la ville centre les teintes douces seront employées alors que l'on pourra utiliser des teintes plus soutenues dans les constructions récentes périphériques.



Teintes douces en ville haute et ville centre



Teintes soutenues dans les quartiers périphériques

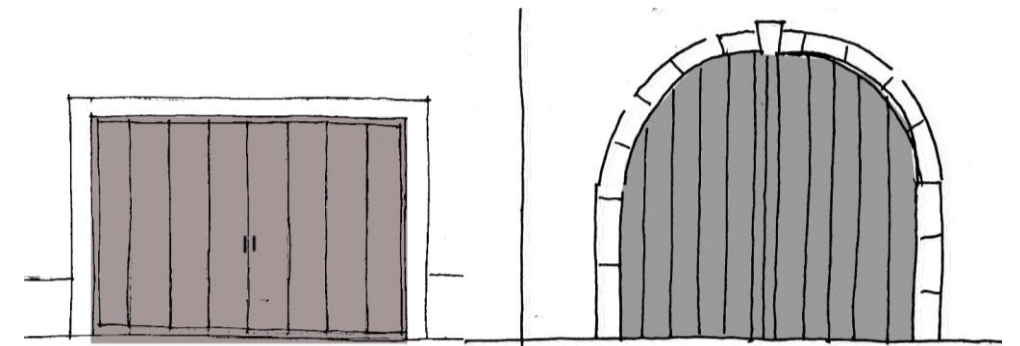
Les portes et portails

Les portes sont en bois peint ou apparent si la qualité des moulures et du matériau le permet. Dans ce cas ils recevront une cire ou un traitement à base d'huile de lin.



Les portes d'entrée principales pourront recevoir une couleur plus foncée mais toujours nuancée de gris afin d'obtenir une teinte pastel.

Les portails doivent s'apparenter à des portes cochères et être en bois. Les ouvrages de type métallique, PVC ou/et à enroulement sont à proscrire.



Les ferrures et les grilles



Les grilles et garde-corps anciens doivent être conservés et restaurés. Les éléments neufs doivent être de dessin simple, barreaudage vertical, et de couleur foncée. Les peintures doivent être de la couleur des volets.

Sont à bannir les ferrures peintes en noir, les éléments dits rustiques imitant le style ancien en le caricaturant.